

Nom/prénom du/de la salarié-e : _____

Numéro usine : _____



Bénéficiaire(s)

NOM PRÉNOM	Age	CERTIFICAT DE SCLARITÉ 16 À 21 ANS	DATE D'ARRIVÉE	DATE DE DEPART	NBRE DE JOURS	TOTAL FACTURE

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN CERTIFICAT DE SCOLARITÉ
POUR LES ENFANTS DE 16 A 21 ANS**

Si remboursement effectué en espèces :

Je soussigné Mr et Mme :

Certifie avoir reçu la somme forfaitaire de : € en espèces, le/...../.....

Signature :

Règlement forfait Centre aéré

PERIODE (1er JANVIER / 31 DECEMBRE)

Le Comité Social et Economique participe aux frais des séjours en centre aérés, colonies de vacances et centre d'activités (hors crèches, garderie et sorties périscolaires) pour chaque enfant du personnel APERAM remplissant les conditions de droit aux avantages du CSE. Cette participation pourra se cumuler avec les autres avantages vacances. (Locations par catalogue du CSE, Chèque-Vacances, Forfait camping gîtes etc...)

La participation s'élève à **10 € / jour** par enfant à charge
Jusqu'à 21 ans révolus

Un certificat de scolarité devra être obligatoirement joint
pour les enfants de 16 à 21 ans

Le forfait s'applique sur le nombre de jours et de personnes facturés
pour un **maximum de 21 jours** par enfant à charge par an .

La facture doit être obligatoirement fournie avec l'imprimé

Le montant du remboursement ne pourra être supérieur au tarif facturé.

Les petits-enfants ne sont pas concernés par ce forfait.

*Chaque participant devra se conformer aux indications énoncées ci-dessus.
Le Comité Social et Economique se réserve le droit de contrôle sur les pièces
justificatives fournies.*